

BOURSE DE CASABLANCA / COVID-19

Changement des horaires de cotation

Après déclenchement de l'état d'urgence sanitaire au Maroc pour éviter la propagation du virus COVID-19 et compte tenu de l'activation des plans de continuité d'activité par les différents intervenants du marché, la Bourse de Casablanca adoptera, à partir du mardi 24 mars 2020, de nouveaux horaires de travail, à savoir de 9h00 à 15h00.

Par conséquent, le marché opérera selon les horaires de cotation appliqués durant le mois sacré de Ramadan, soit de 10h00 à 13h30. Nous vous remercions de vous référer à l'instruction publiée par la Bourse de Casablanca pour le détail des horaires en fonction des groupes de cotation.

Cette mesure permet de préserver la santé et la sécurité de ses partenaires et de ses collaborateurs, de se conformer aux directives nationales et internationales ainsi que de maintenir l'activité du marché dans le but de répondre aux attentes des investisseurs et des émetteurs.

Cette mesure restera en place le temps nécessaire à contenir l'épidémie et en fonction des décisions prises par le Gouvernement marocain.

